

Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 25 juin 2021

**DELIBERATION Contrat objectifs et moyens entre  
le Bureau de la Vie Etudiante et l'Université de Limoges**

*Vu le code de l'éducation;*

*Vu les statuts de l'Université;*

*Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du  
Conseil Académique du 23 juin 2021 ;*

**Conseil d'administration du 25 juin 2021:**

**Délibération n° 119/2021/FVE**

**Sujet: mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens entre le BVE et  
l'Université de Limoges**

Le Conseil d'Administration prend note de la mise en place d'un statut associatif du  
Bureau de la Vie Etudiante.

Le Conseil d'Administration valide la mise en place d'un contrat d'objectifs et de  
moyens entre le Bureau de la Vie Etudiante et l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 32

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 25 juin 2021

La Présidente de l'Université de Limoges  
Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2021.

Transmis au rectorat académique le 28 juin 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours  
formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur  
publication et de leur transmission au Recteur